

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 avril 2017

Date de convocation : 13 avril 2017

Date d'affichage : 07 avril 2017

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 13

L'an deux mille seize, le treize avril à dix-neuf heures.

Étaient présents : M. Christian TOULLIC, Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, Mme Laurence THOMA, M. Joël JOUGLET et Mme Maryse DELIGNY, formant la majorité en exercice.

Secrétaire : Mme Marie-Laure PICARD.

Absents excusés : Mme Aline BOCQUET donne procuration à M. Pascal LEFEVRE
M. José VALENTE DA SILVA donne procuration à Mme Marie-Laure PICARD
M. Jean-Claude LESAGE donne procuration à M. Jacques DE COCK
Mme Floria COOL donne procuration à Mme Maryse DELIGNY
M. Mickaël LEFOL donne procuration à M. Romuald DENIS

DELIBERATIONS :	<p>Ouverture de la séance à 19h10.</p> <p>Monsieur Pascal LEFEVRE demande à prendre la parole afin d'expliquer la présence de Mme WATIN – Chef de Poste de la Trésorerie de Thourotte, à cette réunion. En effet, cette dernière n'avait pas été conviée par M. Le Maire contrairement aux années précédentes où M. DONZE était toujours présent.</p> <p><u>BUDGET COMMUNE – Approbation du Compte Administratif 2016 :</u> Avant l'approbation du budget M. Pascal LEFEVRE demande à prendre la parole pour évoquer une nouvelle fois les sommes non recouvrées au niveau de la cantine, du périscolaire et des TAP, qui traduisent un dysfonctionnement et la difficulté de la gestion de ce poste.</p> <p>Monsieur le Maire précise que le Conseil municipal avait été informé de ces problèmes récurrents lors de séances précédentes et avait proposé, il y a un an, l'achat d'un logiciel spécifique de gestion, qui avait été refusé par le Conseil.</p> <p>M. LEFEVRE expose que ce refus du Conseil était justifié par le fait que la précédente Directrice du Périscolaire avait toujours assumé sa mission ainsi que la personne qui avait pris le relais pendant quelques mois lors de son départ. M. le Maire fait remarquer que, depuis lors, l'effectif des enfants a augmenté pour atteindre le nombre de 80 en moyenne par jour.</p> <p>Ce point évoqué n'étant pas à l'ordre du jour, M. Le Maire et Madame WATIN font remarquer au Conseil que ces propos sont hors sujets et ne doivent pas influencer les décisions délibératives d'approbation des comptes administratifs et de gestion 2016. Nous passons donc au vote.</p> <p>5 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions.</p> <p><u>BUDGET COMMUNE – Approbation du Compte de Gestion 2016 :</u> 5 voix pour et 8 abstentions.</p> <p>Madame WATIN informe le Conseil de sa surprise quant aux résultats des votes afférents à ces deux délibérations et déclare avec M. Le Maire que le sujet avait été mal compris s'agissant d'un simple constat des opérations comptables validées par la trésorerie.</p> <p>Plusieurs membres du Conseil répliquent que le résultat des votes représente la solidarité d'une majorité du Conseil quant au point évoqué par M. LEFEVRE.</p> <p>En complément d'informations en matière de gestion et compte tenu du nombre d'enfants accueillis, Madame WATIN reconnaît que le poste confié à M. Le Directeur du Périscolaire est difficilement gérable. Il apparaît de son point de vue, qu'il ne possède pas les outils nécessaires à l'accomplissement de sa tâche considérant les Elus coresponsables.</p>
------------------------	---



Tél : 03.44.76.84.84

Fax : 03.44.75.03.85

Site internet : mairiepimprez.fr

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le 
ID : 060-216004861-20170413-CA_NOTE_SYNTHESES-AU

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPREZ
Rue de l'Église
60170

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE A L'APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2016

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe 2015-951 du 7 août 2015 Relative à la transparence et la responsabilité financière des Collectivités Territoriales

Le compte administratif rend compte de la gestion de l'ordonnateur de la collectivité à savoir Le Maire.

Ce document de synthèse, qui a la même architecture que le Budget Primitif, rapproche les prévisions budgétaires des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il constate les résultats comptables de l'exercice.

Si le principe de sincérité budgétaire prévaut, il conduit à ne pas surestimer les recettes et ne pas sous-estimer les dépenses. En comparant la réalisation par rapport à la prévision, un chapitre majeur est notamment concerné par un décalage un peu disproportionné : le 70 (recettes) puisqu'il est impossible de prévoir le montants des produits des services du domaine et ventes diverses.

I) SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes	
		Report de l'exercice 2015	Année 2016
Réalisations de l'exercice	620 885.38 €	1 239 233.24 €	672 536.01 €

Récapitulatif des chapitres budgétaires en dépenses

- 1 - Chapitre 011 : Charges à caractère général
- 2 - Chapitre 012 : Dépenses de personnel
- 3 - Chapitre 65 : Subventions et participations, indemnités et cotisations des élus
- 4 - Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

Récapitulatif des chapitres budgétaires en recettes

- 5 - Chapitre 013 : atténuations de charges
- 6 - Chapitre 70 : produits des services
- 7 - Chapitre 73 : impôts et taxes
- 8 - Chapitre 74 : dotations et participations
- 9 - Chapitre 75 : autres produits de gestion courante
- 10 - Chapitre 76 : produits financiers
- 11 - Chapitre 77 : produits exceptionnels

A) LES DEPENSES

1) Charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général s'élèvent à 210 894.71 €.

Ses dépenses englobent : l'achat de matériel, de fournitures administratives, l'électricité, le chauffage, l'entretien des bâtiments, des voiries et des matériels, les assurances, l'alimentation ...

2) Dépenses de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel s'élèvent à 294 117.12 €.

3) Subventions et participations (chapitre 65)

Les frais de missions et de formation des élus, des créances admises en non-valeur (impayés), les subventions versées aux associations et les indemnités des élus s'élèvent à 40 122.64 €.

4) Charges exceptionnelles (chapitre 67)

Les charges exceptionnelles (annulations de titres) s'élèvent à 191.91 €.

B) LES RECETTES

5) Atténuations de charges (chapitre 013)

Les atténuations de charges s'élèvent à 1 818.95 €

Ce sont des remboursements par des tiers.

6) Produits de services (chapitre 70)

Les produits des services s'élèvent à 32 245.98 €

Ce sont les produits des concessions, des régies cantine, périscolaire, ALSH ...

7) Impôts et taxes (chapitre 73)

Les produits des services s'élèvent à 412 585.81 €

Ce sont les produits de la régie droits de places, des taxes foncières, taxes d'habitations ...

8) Dotations et participations (chapitre 74)

Les produits des services s'élèvent à 146 694.66 €

Ce sont les produits des dotations de l'Etat et des subventions du département pour le périscolaire, de la Communauté de Communes des Deux Vallées pour les fêtes locales ...

9) Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Les autres produits de gestion courante s'élèvent à 17 349.06 €

Ce sont les revenus des locations de la salle des fêtes, des logements communaux ...

10) Produits financiers (chapitre 76)

Les produits financiers s'élèvent à 4.26 €

Ce sont les revenus des parts sociales du Crédit Agricole.

11) Produits exceptionnels (chapitre 77)

Les produits exceptionnels s'élèvent à 59 837.29 €

Ce sont la vente de peupliers ainsi que les redevances d'occupation de sol, les remboursements d'assurance etc...

II) SECTION D'INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes	
		Report de l'exercice 2015	Année 2016
Réalisations de l'exercice	294 090.72 €	805 228.71 €	264 368.74 €

C) LES DEPENSES**1) Immobilisations corporelles (chapitre 21) et immobilisations en cours (chapitre 23)**

Le montant des immobilisations corporelles s'élèvent à 294 090.72 €

Ce sont, principalement, les travaux du mur de l'école maternelle, du paiement de l'avance pour le raccordement au haut débit, de la mise au norme du tableau électrique de la salle des fêtes, l'achat d'un second tableau numérique pour l'école, d'une tondeuse, de mobilier pour l'école et le périscolaire.

D) LES RECETTES

Le montant des recettes sont :

- Le fond de compensation de la TVA (FCTVA) pour 3 698.75 €
- La Taxe d'Aménagement pour 630.50 €
- Le solde d'exécution positif reporté de 2015 pour 805 228.71 €



Tél : 03.44.76.84.84

Fax : 03.44.75.03.85

Site internet : mairiepimprez.fr

Envoyé en préfecture le 27/04/2017

Reçu en préfecture le 27/04/2017

Affiché le

SLO

ED : 060-216004861-20170413-BP_2017_NOTE_SY-AU

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPREZ
Rue de l'Église
60170

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe 2015-951 du 7 août 2015 Relative à la transparence et la responsabilité financière des Collectivités Territoriales

Le Budget Primitif constitue les ouvertures de crédits dans la limite desquelles Monsieur le Maire est autorisé à gérer la dépense publique.

Il intègre les reports ainsi que les résultats antérieurs suite à l'adoption préalable du Compte Administratif de 2016.

C'est une évaluation sincère de façon précise et objective de la gestion courante et régulière de la Commune, estimée au plus près du besoin avec une marge suffisante pour faire face à l'imprévu.

Les dépenses sont de trois ordres : Le fonctionnement, l'investissement et le remboursement des emprunts (la Commune n'a plus d'emprunt depuis avril 2004).

2017, un budget stable par rapport à 2016 qui intègre l'élargissement de la Rue Cezslaw Barski (du Ru du Moulin au V5), la réfection de la Rue Cezslaw Barski (du Ru du Moulin jusqu'au carrefour de la Rue de la Grange), la Création d'une voirie reliant la zone artisanale de Pimprez à la desserte industrielle de Ribécourt-Dreslincourt, l'achat de l'Emprise Réservee n°5 (située derrière la Mairie) pour la construction d'un local technique.

Globalement, le projet de budget primitif pour l'exercice 2017 s'équilibre de la manière suivante, dans le respect des orientations budgétaires présentées lors du débat qui s'est tenu le 13 avril 2017 lors de la commission de finances :

SECTIONS	Projet BP 2017	Dont crédits reportés en dépenses	Dont crédits reportés en recettes
FONCTIONNEMENT	1 423 381.00 €		957 683.00 €
INVESTISSEMENT	1 065 486.00 €	407 635.00 €	
TOTAL	2 488 867.00 €	407 635.00 €	957 683.00 €

Le budget communal est voté par nature.

I) SECTION DE FONCTIONNEMENT (page 5 du budget en annexe 1)

Récapitulatif des chapitres budgétaires en dépenses

- 1 - Chapitre 011 : Charges à caractère générale
- 2 - Chapitre 012 : Dépenses de personnel
- 3 - Chapitre 65 : Subventions et participations, indemnités et cotisations des élus
- 4 - Chapitre 66 : Charges financières

Récapitulatif des chapitres budgétaires en recettes

- 5 - Chapitre 70 : produits des services
- 6 - Chapitre 73 : impôts et taxes
- 7 - Chapitre 74 : dotations et participations

A) LES DEPENSES

1) Charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général s'établissent à 764 381€ contre 1 124 716 € au budget primitif 2016, ce qui représente une diminution d'environ 32.03 %.

Ce chapitre, revu à la baisse, implique une rigueur budgétaire, rendue indispensable par la baisse des dotations de l'Etat ainsi que par les investissements prévus.

Les achats de fournitures englobent l'achat de matériel, de fournitures administratives, l'électricité, le chauffage, l'entretien des bâtiments, des voiries et des matériels, les assurances, l'alimentation ...

2) Dépenses de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel sont en légère baisse pour s'établir à 406 500 €, contre 346 500 € en 2016 soit une augmentation d'environ 17.31 % comparé à 2016. Cette hausse s'explique, en partie, par l'obligation de formation du personnel et la revalorisation du point d'indice de 0.6 % au 1^{er} février 2017.

3) Atténuations de charges (chapitre 014)

Le Fonds Péréquation Intercommunales et Communales (FPIC)

La péréquation est un mécanisme de redistribution qui vise à réduire les écarts de richesse, et donc les inégalités, entre les différentes collectivités territoriales.

Le montant du FPIC reste égal à 2016 soit 20 000 €.

4) Subventions et participations (chapitre 65)

Au total, le chapitre 65, d'un montant de 74 500 € est en légère hausse comparé à 2016 (70 000 €) en raison du Droit Individuel à la Formation des élus et des créances admises en non-valeur (impayés). Le maintien des subventions aux associations reste au niveau de 2016.

5) Charges financières (chapitre 66 et 16)

Comme signalé dans le préambule, la Commune n'a plus d'endettement depuis avril 2004.

B) LES RECETTES

Il est à noter qu'une part des recettes, notamment les chapitres 70, 74 et 75, n'est pas connue au moment de l'établissement du budget primitif, tel que celles des ALSH, de la cantine, du périscolaire, de la salle des fêtes etc ainsi que la Dotation Globale de Fonctionnement.

5) La fiscalité - Impôts et Taxes (chapitre 73)

Pour 2017, les taux d'impositions des taxes directes locales restent non revalorisés.

Les recettes prévues se montent à 394 750 € contre 394 324 € au budget primitif 2016, ce qui représente une augmentation d'environ 0.10 %.

6) Les dotations et participations (chapitre 74)

Dotation forfaitaire : non connue à ce jour.

Dotation de solidarité rurale : non connue à ce jour.

Dotation compensatrice réforme de la Taxe Professionnelle : 51 448 € (42 874 € perçue en 2016).

Dotation unique de compensation de la Taxe Professionnelle) : 291 € contre 936 € en 2016 soit une diminution d'environ 68.91 %.

Etat/compensation de la taxe foncière : 3 293 € contre 3 695 € en 2016 soit une diminution d'environ 10.87 %.

II) SECTION D'INVESTISSEMENT (page 6 du budget, annexe 2)

La contribution au financement de la section d'investissement se fait au travers de l'autofinancement brut prévisionnel.

C) LES DEPENSES

Les reports de crédits d'opération en cours s'élèvent à un total de 407 635 € en 2017 contre 761 600 € en 2016.

Les principaux travaux prévus aux chapitres 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles) et 23 (immobilisations en cours) pour l'année 2017 sont :

- L'achat d'un terrain (Emprise Réservée n°5) pour les futurs bâtiments des services techniques
- Travaux de d'élargissement et de renforcement de la Rue Barski
- La création d'une voirie raccordant la zone artisanale au rond-point (G1) de la desserte industrielle de Ribécourt-Dreslincourt
- Le remboursement, à la Communauté de Communes des Deux Vallées, d'une partie de la voirie raccordant la Rue Barski au rond-point (G2) de la desserte industrielle de Ribécourt-Dreslincourt

Le coût estimatif de ces travaux, soumis, soit à des procédures de Marchés Publics, soit à des consultations, ne sera connu qu'après l'ouverture des plis par la Commission d'Appels d'Offres et analyses des différentes offres.

D) LES RECETTES

En 2017, la section d'investissement, d'un montant de 1 065 486 €, sera financée de la manière suivante :

- 573 679 € d'excédent reporté de l'année 2016
- 333 200 € d'excédent de fonctionnement
- 10 607 € du fond de compensation du FCTVA
- 148 000 € d'opération d'ordre entre sections

COMMUNE DE PIMPREZ - 60 - BUDGET COMMUNAL PIMPREZ

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 204 716,00	0,00	764 381,00	764 381,00	764 381,00
012	Charges de personnel	346 500,00	0,00	406 500,00	406 500,00	406 500,00
014	Atténuations de produits	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
65	Autres charges gestion courante	70 000,00	0,00	74 500,00	74 500,00	74 500,00
Total des dépenses de gestion courante		1 641 216,00	0,00	1 285 381,00	1 285 381,00	1 285 381,00
68	Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions (4)			0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct	120 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 771 216,00	0,00	1 275 381,00	1 275 381,00	1 275 381,00
023	Virement à la sect ^e d'investis. (5)			0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre section (5)			148 000,00	148 000,00	148 000,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement				148 000,00	148 000,00	148 000,00
TOTAL		1 771 216,00	0,00	1 423 381,00	1 423 381,00	1 423 381,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 423 381,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
73	Impôts et taxes	394 324,00	0,00	394 750,00	394 750,00	394 750,00
74	Dotations et participations	132 659,00	0,00	63 448,00	63 448,00	63 448,00
75	Autres produits gestion courante		0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
Total des recettes de gestion courante		531 983,00	0,00	465 698,00	465 698,00	465 698,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (4)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		531 983,00	0,00	465 698,00	465 698,00	465 698,00
042	Opérations d'ordre entre section (5)			0,00	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		531 983,00	0,00	465 698,00	465 698,00	465 698,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

957 683,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 423 381,00

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

148 000,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	268 000,00	268 000,00	268 000,00
21	Immobilisations corporelles	227 226,00	245 320,00	36 651,00	36 651,00	281 971,00
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00
	Total des opérations d'équipement	431 700,00	162 315,00	3 200,00	3 200,00	185 615,00
	Total des dépenses d'équipement	658 926,00	407 635,00	657 851,00	657 851,00	1 065 486,00
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues invest		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	658 926,00	407 635,00	657 851,00	657 851,00	1 065 486,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	150 000,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	150 000,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	808 926,00	407 635,00	657 851,00	657 851,00	1 065 486,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 065 486,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 136)		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	3 698,00	0,00	10 607,00	10 607,00	10 607,00
1068	Excédents de fonctionnement (9)		0,00	333 200,00	333 200,00	333 200,00
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions	58 212,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	61 910,00	0,00	343 807,00	343 807,00	343 807,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	61 910,00	0,00	343 807,00	343 807,00	343 807,00
021	Virement de la section de fonct. (4)			0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			148 000,00	148 000,00	148 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement			148 000,00	148 000,00	148 000,00
	TOTAL	61 910,00	0,00	491 807,00	491 807,00	491 807,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

673 678,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 065 486,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

148 000,00



Tél :
03.44.76.84.84
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
ID : 060-216004861-20170413-2017_13_6232-DE

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE SLO
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPRESZ
60170

Date de convocation :

07 avril 2017

Date d'affichage :

07 avril 2017

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 13

N°2017/013

Objet de la délibération :

**FETES ET CEREMONIES :
Dépenses à imputer au compte
6232 - Fêtes et Cérémonies**

L'an deux mille dix-sept, le 13 avril à 19 heures.

Etaient présents PRESENTS : M. Bernard Christian TOULLIC, Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, Mme Laurence THOMA, M. Joël JOUGLET, Mme Maryse DELIGNY formant la majorité en exercice.

Mme Marie-Laure PICARD a été élue secrétaire.

Absents excusés : Mme Aline BOCQUET donne procuration à M. Pascal LEFEVRE
M. José VALENTE DA SILVA donne procuration à Mme Marie-Laure PICARD
M. Jean-Claude LESAGE donne procuration à M. Jacques DE COCK
Mme Floria COOL donne procuration à Mme Maryse DELIGNY
M. Mickaël LEFOL donne procuration à M. Romuald DENIS

Absents non excusés :

Vu l'article D.1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande de Madame la trésorière principale,

Le Maire informe qu'il est désormais demandé aux Collectivités Territoriales de faire procéder à l'adoption, par le Conseil Municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Il propose de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies », d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que :

- Diverses prestations servies lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés, les vœux de nouvelle année ;
- les cadeaux offerts au personnel au titre de l'action sociale à l'occasion de Noël ;
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des naissances, mariages, décès et départ à la retraite, mutations, entrées en 6^{ème}, récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles ;
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ;
- les feux d'artifice, concerts et manifestations culturelles ;
- les frais d'annonces et de publicité liés aux manifestations ;
- les cartes cadeaux ;
- les colis des anciens ;
- les décorations de rues (achat, pose et dépose) ;
- l'achat de tickets de manège ;
- l'achat de petit équipement ;
- l'achat de bombes de traçage.

La séance est levée à 22h25.

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de Pimprez, le 18 avril 2017.

Bernard Christian TOULLIC
Maire



Tél : 03.44.76.84.84
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 04/05/2017
Reçu en préfecture le 04/05/2017
Affiché le 
ID : 060-216004861-20170413-2017_14_INDMELU-DE

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPRESZ

Date de convocation :
07 avril 2017

Date d'affichage :
07 avril 2017

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 13

N°2017/014

Objet de la délibération :

**INDEMNITES DE FONCTION DES
ELUS:
Changement au 1er janvier et 1er
février 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 13 avril à 19 heures.

Etaient présents PRESENTS : M. Bernard Christian TOULLIC, Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, Mme Laurence THOMA, M. Joël JOUGLET, Mme Maryse DELIGNY formant la majorité en exercice.

Mme Marie-Laure PICARD a été élue secrétaire.

Absents excusés : Mme Aline BOCQUET donne procuration à M. Pascal LEFEVRE
M. José VALENTE DA SILVA donne procuration à Mme Marie-Laure PICARD
M. Jean-Claude LESAGE donne procuration à M. Jacques DE COCK
Mme Floria COOL donne procuration à Mme Maryse DELIGNY
M. Mickaël LEFOL donne procuration à M. Romuald DENIS

Absents non excusés :

Vu la Loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité – articles 81 et 99 ;
Vu le Décret n°2016-670 du 25 mai 2016 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation ;
Vu le Décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n°85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation ;
Considérant l'obligation mise en conformité avec la Loi ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- à compter du 1er janvier 2017, sera appliqué l'indice brut terminal de la fonction publique concernant les indemnités de fonction des élus.

La séance est levée à 22h25.

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de Pimprez, le 18 avril 2017.

Bernard Christian TOULLIC
Maire



Tél : 03.44.76.84.84
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 27/04/2017
Reçu en préfecture le 27/04/2017
Affiché le 
ID : 060-216004861-20170413-2017_15_TARIFS-DE

DEPARTEMENT DE LOIRE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPRESZ
60170

Date de convocation :
07 avril 2017

Date d'affichage :
07 avril 2017

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 13

N°2017/015

Objet de la délibération :

**REGIE ANIMATIONS
COMMUNALES : Tarifs**

L'an deux mille dix-sept, le 13 avril à 19 heures.

Étaient présents PRESENTS : M. Bernard Christian TOULLIC, Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, Mme Laurence THOMA, M. Joël JOUGLET, Mme Maryse DELIGNY formant la majorité en exercice.

Mme Marie-Laure PICARD a été élue secrétaire.

Absents excusés : Mme Aline BOCQUET donne procuration à M. Pascal LEFEVRE
M. José VALENTE DA SILVA donne procuration à Mme Marie-Laure PICARD
M. Jean-Claude LESAGE donne procuration à M. Jacques DE COCK
Mme Floria COOL donne procuration à Mme Maryse DELIGNY
M. Mickaël LEFOL donne procuration à M. Romuald DENIS

Absents non excusés :

Monsieur le Maire informe les membres que la Commission Fêtes et Cérémonies a décidé de nouveaux tarifs pour les boissons et les repas à compter de l'année 2017.

Oùï les explications et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide des tarifs suivants :

Boissons :

- jus de fruit et sodas (bouteille individuelle) :	2.00 Euros
- bouteille de jus de fruit (1.5 litre) :	2.50 Euros
- bière et panaché (bouteille individuelle) :	2.00 Euros
- bière pression :	2.00 Euros
- eau (bouteille 0.5 litre) :	1.00 Euros
- café :	1.00 Euros
- Kir (le verre) :	1.50 Euros
- vin (le verre) :	1.50 Euros
- vin (bouteille 75 cl) :	6.00 Euros

Repas de la fête communale (par personne) :

- adulte :	15.00 Euros
- enfant jusqu'à 12 ans :	6.00 Euros

Pour le 14 juillet :

- les tarifs des boissons seront identiques
- le repas sera payant pour les personnes extérieures (10 Euros par personne)

La séance est levée à 22h25.

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de Pimprez, le 18 avril 2017.

Bernard Christian TOULLIC
Maire